

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 17 octobre 2023

Délibération n° 2023 – 17/10/2023 – 4

*Demande d'affectation à l'université de Bourgogne du bâtiment libéré par
l'Institut Image de l'ENSAM à Chalon-sur-Saône*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 14 Membres représentés : 4 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande d'affectation à l'université de Bourgogne du bâtiment libéré par l'Institut Image de l'ENSAM à Chalon-sur-Saône.**

Dijon, le 18 octobre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demande d'affectation à l'uB du bâtiment libéré par l'Institut Image de l'ENSAM à Chalon-sur-Saône

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande d'affectation à l'uB du bâtiment libéré par l'Institut Image de l'ENSAM à Chalon-sur-Saône

Contrat métropolitain Grand Chalon – Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Résumé du dossier

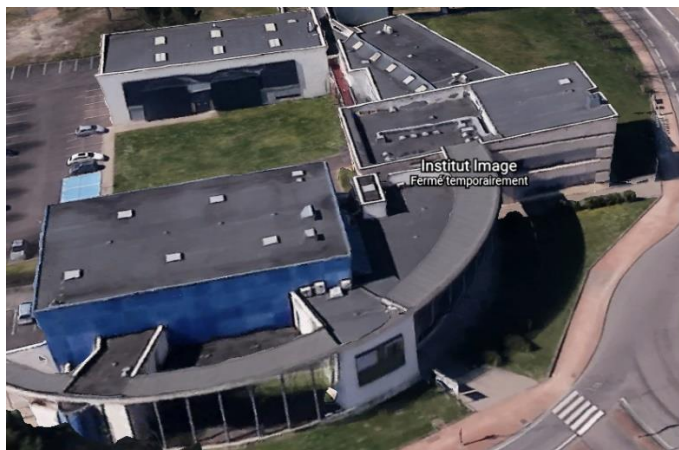
1 - Description générale du projet

Le dossier porte sur la demande d'affectation à l'université de Bourgogne du bâtiment libéré par l'Institut Image de l'ENSAM, situé 2 rue Thomas Dumorey à Chalon-sur-Saône.

L'Institut Image, rattaché au campus de Cluny de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers, a libéré le bâtiment situé sur le campus de Chalon-sur-Saône suite à sa relocalisation au sein de l'Usinerie (Pôle d'innovation et de digitalisation). Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration de l'ENSAM en septembre 2022.

Collé à l'IUT de Chalon-sur-Saône, ce bâtiment construit en 2001 et d'une superficie d'environ 1200 m² dispose :

- de salles de cours et de bureaux ;
- d'un plateau technique anti-vibrations, pouvant accueillir des charges lourdes ;
- d'un pont roulant sur une hauteur importante (11m) ;
- et d'une zone d'accès pour des grands équipements.



Il est envisagé d'affecter ce bâtiment inoccupé à l'université de Bourgogne afin d'héberger la nouvelle Plateforme collaborative CND Lab' ainsi que le département Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Cette plateforme technologique CND Lab' vise à rassembler en un même lieu les compétences des différents acteurs industriels et universitaires autour du Contrôle Non Destructif (CND). L'objectif est de générer des synergies autour de trois axes principaux : la prestation, la formation et la R&D.

Le Contrôle Non Destructif regroupe un ensemble de méthodes permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader.

La plateforme CND Lab', organisée en G.I.S. (Groupement d'Intérêt Scientifique), fédère aujourd'hui 17 partenaires fondateurs du projet dont l'université de Bourgogne et le Grand Chalons.

Par ailleurs, le département Carrières Juridiques, qui ne possède pas actuellement ses propres locaux au sein de l'IUT de Chalon-sur-Saône pourrait être localisé dans ce bâtiment, lui offrant ainsi une identité physique clairement définie.

2 - Travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique

Le bâtiment libéré par l'Institut Image a besoin d'une remise à niveau de ses équipements techniques et de travaux de rénovation énergétique. Ces travaux ont été estimés par un bureau d'études à environ 800 k€ HT.

Le financement de ces travaux sera inscrit dans le futur contrat métropolitain liant le Grand Chalons à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

3 - Maîtrise d'ouvrage

Le Grand Chalons souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

4 - Calendrier de l'opération

Les dates principales du calendrier prévisionnel du projet sont :

- Consultation des entreprises de travaux : 1^{er} trimestre 2024
- Travaux : en 2024